Nations Unies S/PV.5005



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5005e séance

Vendredi 16 juillet 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Motoc	(Roumanie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Much
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Oyarzún
	États-Unis d'Amérique	M. Siv
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Mahmood
	Philippines	M. Baja
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Afrique de l'Ouest, du 20 au 29 juin 2004 (S/2004/525)

04-42852 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport sur la Mission du Conseil de sécurité effectuée en Afrique de l'Ouest, du 20 au 29 juin 2004 (S/2004/525)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Japon, du Libéria, du Nigéria, des Pays-Bas et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire), Nana Effah Apenteng (Ghana), M. Sow (Guinée), M. Haraguchi (Japon), M. Kawah (Libéria), M. Adekanye (Nigéria), M. Van den Berg (Pays-Bas) et M. Pemagbi (Sierra Leone) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Dumisani Kumalo, Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social.

Il en est ainsi décidé.

J'invite le Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social à prendre le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/525 qui contient le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004.

Je donne maintenant la parole au Représentant du Royaume-Uni, Sir Emyr Jones Parry, en sa qualité de chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Sir Emyr Jones Parry (*parle en anglais*) : Mes collègues ont reçu le rapport écrit. Je pense qu'ils ont pris connaissance du procès-verbal de l'exposé qui a été présenté au Conseil immédiatement après la visite, ainsi ne reprendrai-je aucun des deux. Je les tiens pour documents de base dont tous sont saisis.

Je voudrais commencer par remercier les pays de la région – sept pays en huit jours – pour toute l'aide qu'ils ont apportée à la mission, les équipes des Nations Unies sur le terrain dans toutes leurs activités, les collègues qui ont pris part à la mission et le Secrétariat qui a rendu tout cela possible.

S'agissant de la visite, notre intention était claire : bien montrer l'intérêt, l'appui et la préoccupation constants du Conseil de sécurité pour l'évolution de la situation en Afrique de l'Ouest et, de façon plus générale, ceux de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Nous avons également souhaité placer notre démarche dans un contexte régional, étant entendu que de nombreuses questions intéressent la plupart des pays d'une manière ou d'une autre et qu'une réaction en chaîne se déclenche naturellement dans la mesure où quand on s'attaque à un problème dans un pays, il se communique et a des conséquences pour un voisin. Il est donc absolument impératif de tenir compte de la dimension régionale et c'est ce que nous avons essayé de faire. C'est la raison pour laquelle nos discussions avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'appui que nous apportons à la CEDEAO sont effectivement si importants.

Comme cela a été recommandé et comme, en vérité, les organisations non gouvernementales l'avaient suggéré précédemment, nous avons abordé un bon nombre de questions horizontales – telles que les enfants soldats, la consolidation de la paix, la gouvernance, la prolifération des armes légères, etc. – de façon régulière et lorsque l'occasion se présentait. Elles ne sont peut-être pas abordées spécifiquement

dans le rapport, mais elles s'inscrivaient dans le contexte, à toutes les étapes.

Il va sans dire que nous étions impressionnés par l'effort déployé par les Nations Unies sur le terrain. Tous ceux qui se demandent cyniquement si cette Organisation a un rôle pertinent à jouer devraient faire le même parcours que celui que nous avons emprunté. Dans leurs diverses activités, les membres de la famille des Nations Unies réalisent un excellent travail et le font, à notre avis, avec doigté et en coopération avec les gouvernements nationaux, en œuvrant surtout en qualité de facilitateurs pour permettre aux gouvernements de mieux accomplir ce qu'ils souhaitent accomplir et pour encourager une indépendance d'action durable au niveau des gouvernements. La communauté internationale doit avoir une stratégie claire pour réduire toute dépendance et aider véritablement les pays à exploiter leur potentiel réel.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus sont énoncées, je pense, sans ambiguïté dans le rapport, mais elles comprennent un engagement clair, à savoir que l'ONU et le Conseil de sécurité doivent maintenir le cap s'agissant de leur appui à une évolution positive de la situation en Afrique de l'Ouest et de la nécessité de s'attaquer à ces problèmes au niveau régional, d'accorder notre appui aux actions souhaitables et d'essayer d'aider les gouvernements à faire face aux questions qui posent problème. Cela comprend la gestion des situations d'après conflit qui sont particulièrement difficiles s'agissant de la consolidation de la paix et des institutions durables, de l'instauration de l'état de droit et de la création des conditions d'un développement économique qui tire parti des ressources des pays tout en offrant la possibilité de répondre aux attentes, surtout pour les jeunes.

Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sont traditionnellement importants dans toute la région; et si le désarmement et la démobilisation sont difficiles, la réinsertion, me semble-t-il, l'est d'autant plus. La réinsertion doit créer des possibilités d'emploi; sinon, l'oisiveté est la source de tous les maux. Cet enseignement va de soi. Il est également fondamentalement nécessaire de mettre en place des politiques qui éviteront réellement une résurgence du conflit.

Pour tout cela, il faut des démarches cohérentes de la part de la communauté internationale, des institutions financières internationales, de tous les organes des Nations Unies et des donateurs. Il nous faut agir ainsi dans tout l'éventail de nos interventions – et par « interventions », j'entends des politiques nécessaires pour dissuader et prévenir l'éclatement des conflits jusqu'à l'après conflit caractérisé par la promotion de l'état de droit, le développement économique, etc. Cet éventail d'activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement et de tous les autres acteurs concernés devrait être entrepris d'une façon conforme aux objectifs des pays et qui offre à l'Afrique l'avenir qu'elle mérite et que ses avoirs, ses peuples et ses ressources devraient lui permettre de réaliser effectivement.

Il s'agit là d'un rapide résumé, d'un aperçu – et par définition, cela ne peut être qu'un aperçu. Je pense que mes regrets qui sont, me semble-t-il, ceux de la plupart des autres membres de la mission, sont que nous avons eu de nombreuses réunions mais que nous n'avons pas pris part à autant d'activités dans les pays que nous l'aurions souhaité. Mais c'était là les impératifs de notre emploi du temps.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le représentant de la Côte d'Ivoire à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite pour votre accession à la présidence du Conseil et pour l'initiative de ce débat public avec en particulier la participation des pays visités. Elle exprime sa profonde gratitude à tous les membres du Conseil pour leur sollicitude à l'égard de l'Afrique de l'Ouest notamment, et, pour leur dévouement à la restauration de la paix, de la stabilité politique et des conditions optimales d'un développement intégral, solidaire et durable de cette zone meurtrie du monde.

Elle vous prie de transmettre le témoignage de sa reconnaissance à tous les membres de la récente mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest et, particulièrement, à S. E. Sir Emyr Jones Parry qui a conduit ladite mission avec le succès qu'atteste la qualité du rapport soumis ce jour à l'examen du Conseil.

Ma délégation loue le souci constant et l'effort soutenu du Conseil pour promouvoir le lien étroit entre sécurité et développement en Afrique de l'Ouest, la bonne gouvernance, le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme ainsi qu'une approche active, cohérente et multilatérale de la prévention des conflits.

Elle salue ainsi la pertinence et l'exhaustivité des observations et recommandations faites dans le rapport à l'examen sur l'Afrique de l'Ouest (S/2004/525). Elle loue particulièrement son appel à la production, avant la fin de cette année, d'un rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur les moyens de résoudre les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200). Elle ne doute pas que ce rapport sera périodiquement actualisé pour témoigner de la permanence de cette approche active de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest déjà évoquée et pour garantir la bonne conduite des États producteurs et pourvoyeurs d'armes, de munitions et d'explosifs.

En ce qui concerne mon pays, la République de Côte d'Ivoire, il me plaît de souligner que, depuis le passage de la mission du Conseil de sécurité, le statut des forces a été signé comme le Président de la République s'y était engagé et la procédure réglementaire nationale d'établissement et de fonctionnement des stations de radio et télévision semble suivie par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Par ailleurs, comme le Président de la République l'avait déclaré, le Parlement a repris l'examen des projets de loi présentés par le Gouvernement. Il reste entendu que les travaux du Parlement se poursuivront, en session extraordinaire au besoin, jusqu'à l'examen du dernier texte déjà adopté par le Conseil des ministres. Restera alors à régler le cas des textes que le Gouvernement n'a pu examiner faute pour les ministres concernés de les avoir présentés au Gouvernement : il s'agit notamment des lois sur les médias et du décret sur les victimes de guerre. Comme de bien entendu, le Parlement examinera ces textes dans l'esprit des accords de Linas-Marcoussis et d'Accra II, mais en toute souveraineté et selon ses règles de procédure propres, respectueuses, au demeurant, des principes démocratiques.

Ma délégation accueille avec soulagement la constitution et la mise à pied d'œuvre prochaine de la Commission d'enquête internationale chargée d'examiner toutes les allégations de violations des droits de l'homme commises depuis les événements de septembre 2002. Elle voudrait suggérer que, profitant de la longueur de sa période d'enquête, cette Commission soit autorisée à poursuivre ses investigations au-delà du 24 janvier 2003, limite calendaire actuelle de son mandat fixée au moment de la signature de l'Accord de Linas-Marcoussis. En effet, au-delà de cette date, des violations des droits de l'homme ont été perpétrées en certains endroits du pays : à Guézon et à Bléninminhouin (les 24 et 26 juin 2003), à Kahen (les 11 juillet et 9 décembre 2003), à Zou et Pinhoun (le 21 novembre 2003), à Brodoumé (du 3 au 4 mars 2004), à Abidjan (du 25 au 27 mars 2004), à Ity et Gohitafla (du 7 au 8 juin 2004), à Bouaké, Boundiali, Korhogo et Séguéla (dans la semaine du 21 juin 2004, au moment même où la mission du Conseil de sécurité se trouvait à Abidjan). À la vérité, il serait difficile de comprendre que la Commission d'enquête de l'ONU se détourne de certaines violations commises dans le cadre du même conflit et sur le même territoire, au motif qu'elles se situeraient hors de son mandat.

Il convient donc que les véritables auteurs de ces violations des droits fondamentaux d'Ivoiriens et de résidents de la Côte d'Ivoire soient identifiés afin que justice puisse être rendue au peuple de Côte d'Ivoire, à la nation ivoirienne et à l'État de Côte d'Ivoire, dans l'équité et sur la base de preuves établies plutôt que sur celles de présomptions et de conjectures faites par les précédents chargés d'enquête, en moins d'une dizaine de jours de présence en Côte d'Ivoire, malgré la gravité des motifs de leur mission.

Je voudrais conclure mon propos en faisant une observation sur un passage essentiel du rapport de mission soumis à notre examen. Les rédacteurs écrivent en effet, au paragraphe 18, relativement à l'engagement des autorités ivoiriennes à faire adopter tous les textes envisagés par l'Accord de Linas-Marcoussis, d'ici le 28 juillet 2004 :

> « [Le Président Gbagbo] a toutefois précisé que, ainsi que le prévoit la Constitution ivoirienne, la proposition de loi relative à l'article 35 sur la question de l'éligibilité ne serait déposée qu'après la réunification du territoire national, c'est-à-dire à l'issue du programme de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion (DDRR) et une fois que l'autorité de l'État aurait été rétablie dans l'ensemble du pays.

> La mission a marqué son désaccord avec cette affirmation et regretté à de nombreuses reprises l'absence de confiance entre les parties, qui les avait conduites à poser des préalables à l'application des éléments clefs de l'Accord de Linas-Marcoussis. » (*S/2004/525, par. 18*)

L'expression de ce désaccord avec l'engagement du Président de la République de respecter la Constitution est d'autant plus surprenant qu'il vient d'une mission du Conseil de sécurité, qui a toujours fait le plaidoyer, à juste titre d'ailleurs, du respect de la légalité et de l'État de droit. Au demeurant, le nécessité de ne pas organiser d'élections tant qu'il est porté atteinte à l'intégrité territoriale du pays, n'est pas un préalable, mais une clause constitutionnelle acceptée par le peuple de Côte d'Ivoire. En dehors du respect de la légalité constitutionnelle, comment, d'un point de vue pratique, peut-on organiser un référendum – et donc, faire campagne en toute liberté – avec des groupes ex-rebelles toujours en armes et interdisant de fait le libre accès à la moitié nord du pays?

À ce propos, ma délégation se réjouit du récent appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, du haut de la tribune de l'Union africaine, en faveur du respect des constitutions.

Ma délégation renouvelle ses remerciements au Conseil de sécurité, au Secrétariat général de l'ONU et à la communauté internationale pour leur constant appui au rétablissement de la paix, de la sécurité, de la stabilité et des conditions d'un développement durable en Afrique de l'Ouest, particulièrement considérée comme une zone homogène de développement intégré et solidaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Côte d'Ivoire des paroles aimables qu'il m'a adressées. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Ghana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Les pays membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) espèrent que vous continuerez à faire bénéficier les membres du Conseil de votre vaste expérience et de vos riches connaissances en dirigeant ses travaux au cours de votre mandat.

La récente mission du Conseil de sécurité dans sept pays d'Afrique de l'Ouest est une nouvelle manifestation du soutien et de l'intérêt du Conseil envers notre région. Elle renforce l'idée que, grâce à des efforts concertés et soutenus de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et dans la fourniture d'une assistance au développement de la région, il y a une réelle possibilité pour l'Afrique de l'Ouest de sortir du cycle des conflits et de la pauvreté et de parvenir à une paix et un développement durables.

La CEDEAO note avec satisfaction que la mission du Conseil a observé dans l'ensemble de la région des progrès notables dans les efforts de consolidation de la paix.

Malgré des difficultés qui perdurent, nous nous félicitons particulièrement du maintien du processus de consolidation de la paix après le conflit en Sierra Leone. Bien que la situation en Sierra Leone se soit considérablement améliorée, la CEDEAO reste convaincue qu'il est nécessaire de maintenir dans le pays une force résiduelle des Nations Unies afin d'y consolider la paix, d'améliorer la sécurité et de poursuivre la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités locales. À la suite d'appels répétés des chefs d'État et de gouvernement des pays de la CEDEAO et des recommandations du 21e rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), le Conseil de sécurité a, par sa résolution 1537 (2004), prolongé le mandat de la MINUSIL jusqu'au 30 septembre 2004. Il a également décidé du maintien d'une force résiduelle dans le pays à compter du 1er janvier 2005, pour une durée initiale de six mois. La question du maintien au-delà de ces six mois d'une force résiduelle permettant de consolider les acquis mérite toute notre attention. Nous estimons que le mandat de l'ONU ne devrait pas prendre fin avant que toutes les questions en suspens, y compris le Tribunal spécial, aient été débattues.

Il est notoire que le chômage des jeunes est particulièrement élevé dans les pays qui sortent d'un conflit. La Sierra Leone a donc besoin de l'aide de la communauté internationale pour l'aider à trouver des emplois aux jeunes qui ont terminé le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. L'absence

d'emploi pour ces jeunes compromet gravement les efforts visant à consolider la paix dans le pays.

Nous approuvons également la recommandation de la mission selon laquelle les donateurs, en particulier ceux qui ne l'ont pas encore fait, devraient consentir l'effort nécessaire pour apporter leur contribution à l'appui du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Cet appui continu de la communauté internationale est nécessaire car il permet à l'État de ce pays frère d'assumer la pleine responsabilité de sa sécurité nationale en contribuant à la restructuration et au renforcement du secteur de la sécurité, au fur et à mesure de l'ajustement, de la réduction et du retrait de la MINUSIL.

En ce qui concerne la Guinée-Bissau, nous avons pris bonne note des recommandations de la mission, selon lesquelles la CEDEAO devrait inclure ce pays dans ses politiques régionales visant à endiguer la prolifération des armes légères et autres menaces pesant sur la sécurité de la région. Il convient de noter, à cet égard, que les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, lors d'une réunion qui s'est tenue à Abuja au mois de mars 2003, ont adopté une déclaration relative à l'approche régionale en matière de paix et de sécurité, dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement de respecter le Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères. Ils ont aussi, entre autres, adopté un code de conduite pour l'application de ce Moratoire, ainsi qu'un Protocole relatif au Mécanisme pour le règlement, la gestion et la prévention des conflits et pour le maintien de la paix et de la sécurité. À ce jour, l'application du Moratoire de la CEDEAO a enregistré d'importants progrès, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Avec les élections présidentielles prévues d'ici un an, la communauté internationale devrait continuer d'aider à la promotion de la démocratie en Guinée-Bissau. En outre, le pays continue d'éprouver d'énormes difficultés en matière d'arriérés de paiement et pour ce qui concerne son redressement économique. Le système des Nations Unies, les partenaires de développement et la communauté des donateurs devraient faire preuve de générosité et contribuer à redresser la situation fragile de la Guinée-Bissau en lui fournissant l'aide dont elle a besoin pour renforcer ses institutions nationales et répondre à ses énormes besoins politiques et socioéconomiques.

C'est la raison pour laquelle nous voudrions joindre notre voix à l'appel lancé par le Fonds monétaire international demandant que l'on envisage la reprise d'un programme pour la Guinée-Bissau. Nous voudrions également appeler le Conseil de sécurité à s'associer au Conseil économique et social et à demander aux donateurs de participer à une table ronde organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement, prévue pour le mois de novembre 2004.

Les progrès accomplis au Libéria depuis que le Gouvernement national de transition est entré en fonctions et que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été déployée, en octobre 2003, méritent d'être salués. L'importance de l'appui continu et renforcé de la communauté internationale pour contribuer à consolider les premières avancées enregistrées jusqu'à présent et à relever les défis du relèvement et de la consolidation de la paix ne saurait être exagérée. La CEDEAO note avec préoccupation que les efforts de relèvement et de reconstruction semblent s'être ralentis. Certains rapports qui nous parviennent indiquent, par exemple, que le nombre de jours consacrés par l'ONU au relèvement et à la reconstruction est passé à cinq jours au lieu des trois semaines initialement prévues et ce, malgré l'aide qui est nécessaire pour la réinsertion des toxicomanes, criminels, etc. Il semble, alors que les élections approchent à grand pas, qu'il existe toujours des problèmes concernant le rapatriement des réfugiés et qu'en l'état actuel des choses, 300 000 d'entre eux risquent d'être privés de leur droit de vote.

Nous avons été informés que, jusqu'ici, seule une petite partie des 520 millions de dollars qui ont été promis au Libéria au mois de février dernier a été décaissée. La CEDEAO ne saurait trop insister sur la nécessité pour la communauté internationale de concrétiser les annonces de contribution qui ont été faites.

Les préoccupations exprimées dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité quant à l'impasse du processus de paix en Côte d'Ivoire ne doivent pas être ignorées. La recommandation de la mission, demandant que les parties respectent l'Accord de Linas-Marcoussis, rejoint la position de la CEDEAO sur ce point. La contribution importante de la CEDEAO au maintien de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire, ainsi que le rôle vital joué par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à l'appui du

processus de paix ivoirien, grâce aux efforts visant à ramener la confiance entre les parties en lice et à créer les conditions propices au retour à la normalité dans le pays, se poursuivent sans relâche.

Dans ce contexte, il faut indiquer qu'un certain nombre de faits nouveaux positifs ont eu lieu depuis la visite de la mission du Conseil de sécurité. C'est dans le cadre des efforts de médiation des dirigeants de la CEDEAO qu'une réunion a eu lieu au plus haut niveau en Côte d'Ivoire, avec la participation du Secrétaire général de l'ONU ainsi que de plusieurs chefs d'État africains, en particulier de l'Afrique de l'Ouest, à Addis-Abeba le 6 juillet 2004, en marge de la troisième session ordinaire de l'Union africaine. Cette réunion avait pour objectif de capitaliser les efforts précédents, dont le plus récent est le minisommet tenu par la CEDEAO à Abuja, le 20 juin 2004, en vue d'obtenir la reprise du dialogue politique en Côte d'Ivoire ainsi que des activités du Gouvernement de réconciliation nationale. Entre autres choses, les participants sont convenus de tenir une réunion de haut niveau entre toutes les forces politiques ivoiriennes, y compris le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Seydou Diarra, qui devrait avoir lieu à Accra, le 29 juillet prochain, afin de consolider le consensus sur toutes les questions essentielles à régler dans le cadre du processus de paix.

Pour garantir le succès de la réunion envisagée, les mesures de confiance suivantes devraient être prises immédiatement. Le Président Gbagbo devrait rencontrer les dirigeants de toutes les forces politiques ivoiriennes afin de faciliter le règlement des questions en souffrance. Les textes législatifs prévus aux termes de l'Accord de Linas-Marcoussis devraient entrer en vigueur avant la fin du mois de juillet. Si nécessaire, le Président de la République devrait convoquer une session extraordinaire du Parlement. Les commissions conjointes entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, d'une part, et la Côte d'Ivoire et le Mali, d'autre part, devraient être activées. Les chefs d'État du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali devraient tenir une réunion tripartite afin de préparer le sommet d'Accra du 29 juillet 2004, en vue d'en assurer le succès.

La CEDEAO et l'ONUCI devraient également faire le suivi nécessaire des préparatifs du sommet d'Accra. À cet égard, je voudrais assurer le Conseil que les préparatifs vont bon train et que l'on s'attend à une participation au plus haut niveau.

Il convient aussi de noter, à titre d'exemple, qu'avant les efforts de médiation de la CEDEAO que je viens de mentionner, la Commission pour la défense et la sécurité de la Communauté a approuvé, en juin 2004, la création d'une unité de forces en attente, composée de 6 500 soldats bien entraînés et bien équipés pouvant être immédiatement déployée en réponse à toute crise ou menace à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest. Cette unité comporterait un élément d'intervention rapide, composé de 1 500 soldats qui serait appelé « Équipe spéciale de la CEDEAO ». L'on compte que cette unité d'intervention rapide sera renforcée par l'apport de 3 500 hommes supplémentaires, formant ainsi une brigade, alors que les 1 500 soldats restants formeront le contingent de réserve.

C'est dans ce contexte d'optimisme prudent, d'inquiétude justifiée et d'action constructive visant à régler les problèmes de cette région tourmentée, que nous estimons, comme le Conseil, qu'il faut élaborer une stratégie cohérente pour trouver des solutions transfrontières aux problèmes interdépendants qui couvrent tout l'éventail allant des opérations de maintien de la paix à la prévention des conflits en passant par la consolidation de la paix.

La CEDEAO s'est engagée à surmonter ces difficultés notamment en rendant pleinement opérationnel le Mécanisme pour le règlement, la gestion et la prévention des conflits et pour le maintien de la paix et de la sécurité; en faisant la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme auprès de tous ses États membres et en encourageant la croissance économique et le développement durable.

Pour terminer, je voudrais redire combien la CEDEAO est reconnaissante au Conseil de sécurité des efforts continus qu'il déploie pour trouver des solutions durables aux nombreux problèmes qui frappent la région de l'Afrique de l'Ouest, et qui en sapent la paix et la sécurité ainsi que le développement depuis plus d'une quinzaine d'années maintenant. La CEDEAO se tient aux côtés du Conseil de sécurité dans sa quête inlassable en faveur de la paix et du développement durables dans notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Ghana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sow (Guinée) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous adresser les félicitations de la Guinée à l'occasion de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juillet 2004 et pour la manière brillante dont vous dirigez les débats. Mes remerciements vont également à votre prédécesseur, M. Lauro Baja, des Philippines, pour la qualité de sa présidence.

Cette séance publique consacrée à l'examen du rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2004/525) m'offre l'agréable occasion de vous faire part de l'appréciation du Gouvernement guinéen, et singulièrement du Président de la République, pour la fructueuse visite de travail effectuée le 28 juin à Conakry. Nul doute que les profonds échanges de vues qui ont eu lieu ce jour sur des questions diverses et complexes témoignent aussi bien de la détermination du Gouvernement guinéen à œuvrer sans relâche au rétablissement de la paix et de la sécurité dans le bassin du fleuve Mano que de l'intérêt sans cesse renouvelé du Conseil de sécurité de voir la Guinée consolider son influence pacifique et stabilisatrice dans son voisinage et dans la sous-région ouest-africaine.

La tenue, le 20 mai 2004, du deuxième Sommet de l'Union du fleuve Mano à Conakry s'inscrit, du reste, dans ce contexte. Le communiqué final l'ayant sanctionné, qui a été transmis au Conseil de sécurité pour information, exprime la volonté résolue des États membres de s'acquitter de leurs obligations respectives au titre des mécanismes mis en place par l'Union. En y associant comme observateurs les Présidents du Mali et de la Côte d'Ivoire, les dirigeants de l'Union du fleuve Mano ont tenu à souligner leur inébranlable détermination à œuvrer de concert avec leurs homologues pour faire de la sous-région une zone de paix et de stabilité, propice à la coopération solidaire pour un développement durable et intégré.

Force est de reconnaître que l'Afrique de l'Ouest sort progressivement d'une longue et douloureuse période de conflits meurtriers grâce à l'action conjuguée de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du système des Nations Unies, des partenaires africains et internationaux et surtout, de l'engagement politique des différents acteurs nationaux.

En Sierra Léone, la paix est devenue une réalité et se consolide au fil du temps. L'importante contribution de pays amis, dont le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, à ce processus de pacification reste gravée dans la mémoire collective. La préservation de ces acquis est tributaire de la capacité réelle des forces de sécurité d'assurer avec douceur la relève de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), mais aussi de la création d'activités économiques nouvelles porteuses de croissance, susceptibles de juguler le chômage des jeunes, en particulier, et d'intégrer les anciens combattants dans une nouvelle dynamique qui exclue la régénérescence des crises et des conflits.

Le Libéria poursuit, non sans difficultés, mais avec de réels motifs d'espoir, le chemin de la réconciliation et d'une paix durable depuis le 14 août 2003. Nous formons le vœu que rien ne sera épargné pour mener à son terme le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, rétablir l'autorité civile dans l'ensemble du pays et mobiliser les ressources financières nécessaires à sa reconstruction. L'attachement du Président Gyude Bryant à la bonne gouvernance et à la démocratie, tel que noté dans le rapport, est pour nous un facteur important de consolidation de la paix au Libéria et dans la sous-région. La communauté des donateurs doit en tenir compte pour permettre aux dirigeants de ce pays d'atteindre les objectifs convenus.

En Guinée-Bissau, en nous félicitant des progrès remarquables accomplis sur la voie de la démocratie et de la bonne gouvernance depuis septembre 2003, nous relevons que de nombreux défis persistent sur le chemin de la stabilité. La fourniture urgente de ressources financières et de capacités techniques et institutionnelles permettra de faire face à ces défis et d'exécuter les priorités annoncées.

Si notre sous-région observe une tendance générale appréciable, la situation particulière de la Côte d'Ivoire demeure un facteur de préoccupation. La Guinée reste convaincue que la sagesse africaine prévaudra pour permettre à toutes les parties concernées de surmonter les difficultés et d'asseoir sur des bases solides le processus de paix et de réconciliation. La stabilité de la sous-région en dépend. La reprise prochaine à Accra, sous l'égide de la

CEDEAO et d'éminents facilitateurs, du dialogue entre les parties à l'Accord de Marcoussis, augure de nouvelles perspectives. C'est un pas salutaire dans la bonne direction. La Guinée plaide, quant à elle, pour la préservation de l'unité, de l'intégrité et de la pleine souveraineté de la Côte d'Ivoire, pays voisin et frère, auquel elle se rattache par de multiples liens.

En outre, ma délégation voudrait souligner que la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest repose avant tout sur la bonne gouvernance et l'éradication des problèmes transfrontaliers tels que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le mouvement des mercenaires et des groupes armés incontrôlés. La décision de la CEDEAO de transformer le moratoire sur l'importation et l'exportation des armes en une convention régionale rendra notre action commune plus efficace. L'assistance de la communauté internationale à cet égard s'avère indispensable.

L'expérience nous enseigne que la qualité des missions du Conseil de sécurité est fonction de l'état des préparatifs, du temps imparti pour son accomplissement et surtout, de la pédagogie utilisée lors des entretiens avec les différents interlocuteurs. Durant les préparatifs et l'exécution de ces missions, le Conseil de sécurité s'emploie à inclure à son programme des visites de terrain, ce qui suppose du temps. Ces visites de terrain, plus que les rapports périodiques sont, à notre avis, sources d'informations nouvelles et utiles. Elles permettent aux membres du Conseil d'apprécier les réalités, qu'aucun rapport ne saurait mieux décrire.

Ma délégation estime également que le temps imparti pour les missions est, dans certains cas, si bref qu'il ne permet pas, souvent, d'approfondir toutes les questions connexes dont la prise en compte pourrait être déterminante dans l'évaluation de la situation. Il est essentiel d'éviter que la mission du Conseil de sécurité envoie un message incomplet ou qui ne serait pas entièrement fondé sur des contacts avec les multiples acteurs sociaux et partenaires institutionnels sur le terrain. Une approche de ce type, encouragée par ma délégation, vise à enrichir les résultats escomptés ayant pour seul but l'engagement ou le renforcement de la détermination des parties à rétablir la paix.

Pour terminer, mon pays exprime l'espoir que les recommandations pertinentes du Conseil ainsi que celles du Secrétaire général seront rapidement suivies d'effet – notamment en ce qui concerne la portée régionale des décisions et des projets et la reconstruction de la zone de la Guinée forestière, qui continue d'abriter de multiples réfugiés et personnes déplacées – le tout dans le cadre de la réactivation et de la relance de l'Union du fleuve Mano.

En espérant que le Conseil de sécurité tiendra compte de nos préoccupations, je voudrais ici renouveler l'expression de notre appréciation à l'égard des résultats déjà obtenus par sa mission, sous la sage et compétente conduite de l'Ambassadeur Sir Emyr Jones Parry, et marquer l'entière disposition de mon pays, la République de Guinée, en faveur du renforcement de sa coopération avec tous les États de la sous-région ainsi qu'avec les Nations Unies pour l'édification d'un espace politico-économique meilleur et favorable à l'épanouissement des peuples africains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Libéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kawah (Libéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je ne saurais manquer également de vous remercier de m'avoir invité à présenter mes observations sur le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, publié sous la cote S/2004/525. Permettez-moi, par ailleurs, d'exprimer la reconnaissance du Libéria aux membres du Conseil qui ont effectué le déplacement et aux membres du Secrétariat qui les ont accompagnés. Nous adressons des remerciements particuliers à l'Ambassadeur Perry du Royaume-Uni, qui a dirigé la mission.

J'ai lu le rapport de la mission et je l'ai trouvé salutaire, de par les observations générales qu'il contient, mais aussi pertinent en ce qui concerne la situation au Libéria. La venue de la mission dans la région de l'Afrique de l'Ouest ne peut qu'élargir l'opinion du Conseil et sa compréhension des problèmes complexes auxquels la sous-région est confrontée et qui sont en partie exposés dans le rapport dont nous sommes saisis.

Durant l'année écoulée, le Conseil a pris des décisions et des mesures qui ont suscité chez le peuple

libérien un nouveau sentiment de réalisme, de renouveau et de réforme. Les événements de ces derniers mois ont fait renaître l'espoir pour le Libéria et engendré une nouvelle perspective d'avenir radieux. La communauté internationale a investi d'importantes ressources pour remettre le Libéria sur la voie du redressement après plus de 20 ans de dissensions et de conflit ouvert. D'après le rapport, le nouveau Gouvernement national de transition s'est engagé à en finir avec les habitudes du passé et à tout faire pour nouer, le plus vite possible, avec la communauté internationale des rapports stables et tournés vers la croissance.

Qu'il me soit toutefois permis de faire remarquer que les efforts du Conseil ne porteront leurs fruits que si les Libériens sont habilités à gérer leurs propres affaires. Naturellement, le Libéria reste un État hybride sur la scène internationale. Le Gouvernement de transition n'a pas le contrôle de tout le territoire et est dans l'incapacité de garantir un niveau de sécurité acceptable à sa population. Sur ces points, un partenariat existe entre l'ONU et le Gouvernement libérien.

Il importe d'entretenir ce partenariat de façon que, dans un délai spécifique, la gestion des affaires publiques puisse échoir au peuple libérien. À ce sujet, il est urgent de lever les sanctions de l'ONU sur le bois et les diamants pour que le Libéria puisse disposer des ressources nécessaires à sa reconstruction. Les conditions nécessaires à la levée des sanctions figurent dans la résolution l521 (2003) du Conseil de sécurité. Pour que ces conditions soient remplies, le concours de la communauté internationale et la compréhension du Conseil de sécurité revêtent un caractère urgent et crucial. Il sera impossible d'appliquer les normes élevées relatives à la gestion des fonds publics tant qu'il n'y aura pas de fonds à gérer. Nous sommes prêts à nous employer à réaliser cet objectif aux côtés du Conseil, mais nous ne pouvons le faire seuls. À ce propos, nous nous associons à l'appel lancé à la communauté des donateurs afin que soient honorées les promesses faites à l'ONU le 5 février 2004. L'appel lancé au paragraphe 28 du rapport est réaliste et urgent.

Dans la région de l'Afrique de l'Ouest et, plus particulièrement, au sein de l'Union du fleuve Mano, nous avons terriblement souffert. Nous avons détruit l'architecture de notre héritage et n'avons rien pour la remplacer. Nous formions un peuple vivant dans l'harmonie. Nous avons détruit la confiance de base qui existait. J'ai l'immense espoir que nous avons appris quelque chose sur nous-mêmes et que nous sommes prêts à changer, à vivre les uns à côté des autres et à construire. Nous devons à présent, avec l'aide du Conseil, renforcer notre détermination d'atteindre l'excellence, car, comme l'a dit Kahlil Gibran « c'est une fois que l'on a atteint le sommet de la montagne qu'il faut commencer à grimper ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Libéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Adekanye (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation nigériane, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je voudrais également adresser nos remerciements au Représentant permanent des Philippines pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité, le mois dernier.

La délégation nigériane a pris connaissance du rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004, publié sous la cote S/2004/525. Ce déplacement a mis en évidence l'intérêt constant du Conseil de sécurité pour la situation en Afrique de l'Ouest et a démontré sa détermination de consulter régulièrement les États Membres dans le cadre de la recherche d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables dans les zones de la sous-région qui sont en proie à un conflit. Il convient donc de souligner que l'un des objectifs de la mission était d'identifier les mesures supplémentaires à prendre pour favoriser une paix, une sécurité et un développement durables ainsi que pour coopérer avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie sous-régionale de prévention des conflits, portant notamment sur la façon de régler les problèmes transfrontières.

Condition indispensable pour que ces objectifs soient réalisés, le retour de la confiance entre les parties aux conflits qui sévissent dans les pays concernés. À cet égard, on n'insistera jamais assez sur l'importance de la coopération entre, d'un côté, les missions et les organes des Nations Unies présents dans la sous-région et, de l'autre, la CEDEAO. À notre

avis, la mission a non seulement mis cela en évidence mais elle a, de surcroît, reconnu le rôle de plus en plus actif et précieux de la CEDEAO, qui incite les pays de la région à prendre en charge la conduite de missions de maintien de la paix. Nous tenons, par ailleurs, à souligner le rôle moteur joué par le Président de la CEDEAO, le Président John Kufuor du Ghana, le Président Obasanjo du Nigéria et le Président Eyadema du Togo, qui ont su prendre l'initiative de rechercher une solution à l'impasse politique ivoirienne.

Les échanges de vues de grande ampleur que la mission a eus avec les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest, dont le Président Obasanjo, ont permis d'identifier et de mieux saisir les problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face dans la sous-région.

En Côte d'Ivoire, il est nécessaire d'accompagner le processus de rapprochement et de réconciliation. Nous notons que les dirigeants de ce pays se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour restaurer la confiance et empêcher la reprise du conflit. Ces mesures comprennent la formation d'un nouveau gouvernement de réconciliation nationale; l'élaboration d'un échéancier détaillé pour l'exécution de l'Accord de Linas-Marcoussis; un texte législatif de l'Assemblée nationale sur les réformes politiques fondamentales prévues dans l'Accord; et, naturellement, la tenue d'un dialogue de haut niveau sans préalable entre les parties du pays. Nous sommes convaincus que les parties ivoiriennes feront en sorte que les jalons établis par la mission soient véritablement respectés.

Dans le même temps, nous saluons le rôle positif joué par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en préparation des élections générales d'ici octobre 2005. Nous demandons instamment aux parties ivoiriennes d'accorder à la Mission l'appui et la coopération nécessaires.

S'agissant du Libéria, le Nigéria salue les progrès enregistrés depuis l'entrée en fonctions du Gouvernement national de transition. Étant donné les défis énormes posés par la consolidation de la paix après le conflit dans ce pays, nous nous joignons au Conseil pour exhorter les pays qui ne l'ont pas fait à tenir les engagements pris à la Conférence internationale des donateurs, tenue en février dernier. Nous demandons également au Conseil de sécurité d'envisager la levée de son embargo sur le commerce du bois d'œuvre et les autres ressources naturelles, pour que le Gouvernement libérien puisse disposer des ressources nécessaires pour le rétablissement de son infrastructure. Ceci est conforme à la décision du troisième Sommet de l'Union africaine qui vient de s'achever à Addis-Abeba (Éthiopie).

En ce qui concerne la Guinée-Bissau, le Nigéria constate avec satisfaction les progrès enregistrés par le gouvernement de ce pays dans le processus de transition politique. Nous saluons le rôle positif joué par le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social ainsi que par le Groupe des amis de la Guinée-Bissau. Ces efforts font complément au rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui appuie le retour à la normale de la vie politique dans le pays. Nous souscrivons aux recommandations de la mission selon lesquelles les institutions de Bretton Woods et la communauté internationale des donateurs devraient rester activement engagées en fournissant les ressources financières et l'aide technique voulues au pays.

S'agissant de la Sierra Leone, le Nigéria adresse ses condoléances à l'ONU et aux gouvernements des pays concernés ainsi que notre sincère sympathie aux familles des soldats de la paix qui ont péri dans le récent accident d'hélicoptère en Sierra Leone. Nous saluons le courage et le dévouement de ces personnes qui ont fait le sacrifice ultime au service de l'humanité.

Tout en nous félicitant des progrès enregistrés par le Gouvernement sierra-léonais, en particulier dans le domaine du renforcement de ses capacités militaires et de police, nous considérons que la situation en matière de sécurité reste fragile sur le terrain. Il est donc nécessaire de procéder avec prudence à la réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone afin d'assurer une paix durable.

Enfin, le Nigéria note avec satisfaction l'appui de la mission au moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest. Comme le sait sans aucun doute le Conseil, le moratoire sera prochainement renforcé par une convention qui sera contraignante pour tous les signataires. Ceci reflète la détermination de tous les pays de notre sous-région de lutter contre le fléau que sont ces armes. Nous continuerons à compter sur le Conseil et la communauté internationale dans ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Sierra Leone. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pegmagbi (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Nous voudrions nous associer à la déclaration prononcée par le représentant du Ghana, au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La délégation de la République sierra-léonaise souhaite exprimer sa profonde reconnaissance au Conseil pour sa mission d'évaluation en Afrique de l'Ouest, dont nous examinons ici le rapport (S/2004/525). La mission est une nouvelle preuve concrète de la volonté du Conseil de résoudre les conflits dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Nous félicitons les membres de la mission pour leur visite et leur rapport remarquablement rédigé. Ma délégation est convaincue que la paix durable et la stabilité politique peuvent régner à nouveau dans cette région frappée par les crises à condition que les recommandations de la mission soient mises en œuvre. Nous demandons donc instamment à toutes les parties prenantes, y compris l'ONU et les autres membres de la communauté internationale, la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, les gouvernements et les autres parties aux conflits de la région de coopérer à la mise en œuvre de ces recommandations.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour rappeler au Conseil deux faits navrants concernant les conflits dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et dont l'examen attentif pourrait imprimer un nouvel élan à la quête longue et pénible de la paix.

Premièrement, depuis maintenant 15 ans, la majeure partie du temps et des ressources de la CEDEAO a été consacrée aux conflits de la région, détournant presque complètement l'attention de cette organisation de son objectif premier d'intégration et de développement économiques régionaux. Ces conflits ont donc freiné les initiatives en matière de développement tant national que régional.

Le second fait que je souhaite rappeler est qu'il n'a pas été facile, même pour les pays de la région qui ne sont pas en conflit, de réaliser les objectifs des déclarations internationales en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Attend-on sincèrement de ces pays déjà pauvres qui sont en conflit ou qui connaissent une transition d'un conflit à la paix et où les services sociaux même de base sont un luxe, qu'ils s'acquittent de leurs obligations au titre de ces déclarations? Une aide spéciale aux pays pour les aider à rattraper leur retard est la seule réponse à leurs difficultés.

J'ai rappelé au Conseil ces deux problèmes intrinsèquement liés pour souligner la nécessité de jeter un regard nouveau et attentif aux opérations de maintien de la paix et aux processus de paix, comme cela est suggéré dans le rapport. Ce que ma délégation préconise est une stratégie pour une approche intégrée de la paix – un effort qui ne mène pas seulement à bien le désarmement, la démobilisation et la réinsertion pour disparaître ensuite du théâtre des conflits mais qui, en tant que partie intégrante du processus de paix, traite des questions touchant le conflit et assure une transition sans heurt des hostilités à la paix et au développement durables.

Comme nous le savons tous, le désarmement et la démobilisation peuvent être un exercice simple et direct à partir du moment où les parties au conflit se sont engagées à le résoudre. La réinsertion est un processus beaucoup plus compliqué, coûteux et multiforme qui s'articule autour de la question de la transition après le conflit. En Sierra Leone, par exemple, les deux élections tenues en 2002 – parlementaires et présidentielles – et les élections nationales de mai ont constitué un progrès majeur dans le processus de réintégration politique. Mais l'aspect qui est de loin le plus fondamental de la réintégration, n'est pas pleinement concrétisé du fait de l'état déplorable de l'économie. L'éducation, les compétences et les possibilités d'emploi sont autant d'outils pour réaliser cet aspect de la réintégration. Les ignorer reviendrait à ouvrir une brèche dans le processus de paix qui pourrait causer une reprise du conflit. C'est pourquoi nous appuyons énergiquement le point de vue exprimé par la mission, affirmant la nécessité de renforcer le lien entre la sécurité et le développement durable.

Notre délégation se félicite tout particulièrement de la recommandation en faveur d'une approche régionale du problème et de celle affirmant le besoin de coopération et de relations positives entre États voisins. Nous autres Sierra-Léonais, par exemple, ne parviendrons à nous sentir en sécurité, à la suite du conflit que nous avons vécu, que lorsque nos voisins seront en paix et que plus aucun pays ne minera la stabilité des autres. Nous estimons, en revanche, que les efforts de paix dans la région doivent garantir que les conflits armés ne gagnent pas d'autres zones. Nous sommes conscients du fait que cela n'est pas facile, mais, à long terme, éviter de prendre les mesures nécessaires ne sera pas dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement de la région.

Le rapport rend bien compte des principales préoccupations de la Sierra Leone, y compris l'appui au renforcement des capacités des forces de sécurité, le Tribunal spécial, la revitalisation de l'économie détruite afin de reprendre un développement actif et fournir des possibilités d'emploi, et la reconstruction d'institutions pour renforcer l'autorité gouvernementale – tout cela dans le cadre du processus de relèvement d'après conflit. Ma délégation souhaite simplement faire écho à l'appel lancé par notre Président, en faveur d'un appui au programme de relèvement national, qui contient des dispositions destinées à traiter de bon nombre des questions soulevées dans le rapport. Ces dispositions représentent les fondements et les éléments constitutifs de la paix durable, de la stabilité et du développement. Elles sont les outils qui nous empêcheront de faire machine arrière sur le chemin de la transition. Nous avons besoin de l'appui du Conseil pour mettre en œuvre ces outils.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil que l'expérience de la Sierra Leone a été hors du commun, comme l'a été leur réponse. Mais l'histoire fascinante de leur réponse positive restera incomplète sans un appui soutenu au processus de transition. C'est pourquoi je réitère l'appel lancé par le Président de mon pays au Conseil de sécurité et à la communauté internationale afin qu'ils continuent à prendre une part active à cette phase décisive de la transition d'après conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je tiens aussi à vous remercier d'avoir invité le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social à participer à cette séance consacrée à l'examen du rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Sans l'appui du Conseil de sécurité, et en particulier de l'Ambassadeur Emyr Jones Parry du Royaume-Uni, qui a dirigé la mission du Conseil de sécurité, nous n'aurions peut-être pas été en mesure de participer à la mission. Nous remercions l'Ambassadeur Jones Parry d'avoir rendu possible cette participation. Nous sommes également reconnaissants de l'appui apporté par le Conseil et de ses rapports de travail de plus en plus suivis et pertinents avec le Conseil économique et social.

Des changements très significatifs sont intervenus en Guinée-Bissau. Le 28 mars 2004, la Guinée-Bissau a tenu des élections qui ont été jugées libres, régulières et transparentes par une équipe d'observateurs internationaux. Mais notre vision optimiste de l'avenir de la Guinée-Bissau ne repose pas seulement sur la tenue d'une élection réussie. Notre visite conjointe a permis de confirmer que ce qui se passe en Guinée-Bissau peut véritablement être appelé une percée.

L'Assemblée nationale populaire nouvellement élue est décidée à mener à son terme le réexamen de la Constitution au cours de sa session actuelle, ce qui jettera les bases de la tenue d'élections présidentielles en 2005. Le nouveau Gouvernement est aussi déterminé à renforcer sa collaboration et son dialogue avec les partenaires de développement internationaux, dans l'esprit de l'approche de partenariat que le Conseil économique et social a préconisée en 2003. Cette approche devrait permettre de restaurer la confiance des milieux économiques et financiers internationaux dans la Guinée-Bissau.

Au cours de notre visite, nous avons vu un gouvernement qui s'est engagé à améliorer la qualité de sa gouvernance et renforce actuellement les mécanismes qui permettront un renforcement de la démocratie dans le pays. Le Conseil se souvient

sûrement des fréquents changements et renvois de hauts responsables, y compris au bureau du Premier Ministre et au Ministère de l'économie et des finances, qui avaient contribué par le passé à l'instabilité institutionnelle et menacé la paix et la sécurité en Guinée-Bissau. Le nouveau Gouvernement, en revanche, a commencé à pratiquer une plus grande transparence et à rendre des comptes dans le domaine de la gestion publique, en sélectionnant des hauts responsables sur la base du mérite et de l'expérience technique. Cette approche de la part du Gouvernement contribue déjà à la stabilité d'ensemble.

Une Commission des finances qui comprend le Programme des Nations Unies pour le développement passe au crible aussi bien les recettes fiscales que les dépenses publiques au sein du Ministère de l'économie et des finances. En conséquence, il y a déjà eu des améliorations visibles dans le domaine des recettes fiscales, qui ont permis au Gouvernement, 45 jours à peine après sa prise de fonctions, de payer trois mois de salaire à ses fonctionnaires à partir de ses propres fonds.

Toutefois, la Guinée-Bissau a encore besoin d'une aide publique au développement pour la reconstruction de son infrastructure sociale et économique, et d'investissements privés pour relancer l'économie. Notre Groupe est convaincu que des investissements modestes à court ou moyen terme dans l'économie permettraient de consolider les progrès que le Gouvernement a réalisés jusqu'ici.

Le Groupe juge très encourageante l'approche positive que les institutions de Bretton Woods ont conservée vis-à-vis de la Guinée-Bissau. Le Fonds monétaire international (FMI) a joué un rôle constructif essentiel dans l'appui au Gouvernement de Guinée-Bissau, en lui apportant une assistance technique dans de nombreux domaines tels que la collecte fiscale, les douanes, la gestion des dépenses publiques et la production de statistiques sectorielles sur des bases comptables et fiscales. Le Conseil d'administration du FMI doit se réunir à la mi-septembre 2004 pour examiner le rapport sur les consultations menées dans le cadre de l'article IV avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau. Il semble probable que le Conseil d'administration envisagera un programme susceptible d'aboutir à l'octroi à la Guinée-Bissau d'une nouvelle Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Notre Groupe espère que le Conseil de sécurité exhortera le FMI à envisager positivement la reprise d'un programme pour la Guinée-Bissau.

La nouvelle stratégie à moyen terme de la Banque mondiale, dont le démarrage est prévu pour septembre 2004, est aussi un signe encourageant de la confiance que la Banque place en la Guinée-Bissau. Ce nouveau programme consistera à appuyer la restauration de la stabilité macroéconomique ainsi que les services sociaux, notamment la santé et l'éducation, le renforcement de la gouvernance et la remise en état de l'infrastructure économique, à savoir les services relatifs à l'eau, l'énergie, les transports et les télécommunications. Toutefois, aussi bien le FMI que la Banque mondiale ont signalé clairement que la mise en œuvre de leurs propres programmes ne sera pas couronnée de succès sans une participation forte et active de la communauté des donateurs.

Pour terminer, dans le domaine de la paix et la sécurité, le Groupe se montre préoccupé en ce qui concerne la restructuration du secteur de la sécurité. Les conditions de vie et de travail des forces armées sont extrêmement mauvaises. Dans le contexte de l'histoire récente de la Guinée-Bissau, la transformation des forces armées en armée de métier est absolument essentielle pour réduire au maximum le risque d'un retour au conflit dans le pays. Cet aspect est important, parce que la situation en matière de sécurité en Guinée-Bissau reste fragile dans une sous-région qui est elle-même fragile.

La mission conjointe a conclu qu'il est essentiel de continuer à assurer un suivi et à maintenir l'appui aux changements politiques, économiques et sociaux en cours en Guinée-Bissau. Notre Groupe partage cet avis et estime qu'un appui continu est absolument capital pour faire en sorte que la Guinée-Bissau ne perde pas ses récents acquis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud pour la reconnaissance qu'il a exprimée à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie, les pays membres du processus de stabilisation et d'association et

candidats potentiels, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, la Norvège et l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

Bien que nous ayons noté une évolution positive, la situation en Afrique de l'Ouest demeure assez précaire. Il est donc opportun que le Conseil se concentre sur cette région à l'heure où nous nous demandons comment renforcer les faits positifs tout en évitant la rechute.

Les objectifs de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest comportaient deux volets. La mission avait d'abord pour but d'étudier les situations particulières d'un certain nombre de pays de la région. La question la plus pressante était celle des pourparlers en Côte d'Ivoire où la mission a essayé de relancer les négociations entre les parties. L'Union européenne partage les préoccupations du Conseil de sécurité quant à la situation en Côte d'Ivoire et insiste à nouveau sur le fait que ce sont les dirigeants politiques de ce pays qui ont la responsabilité première d'éviter la confrontation et d'engager le dialogue et la négociation sur la base de l'Accord de Linas-Marcoussis. L'Union européenne se félicite grandement du message fort qui a été envoyé par la mission à tous les dirigeants politiques ivoiriens. Nous nous félicitons, à cet égard, de la tenue du minisommet ouest-africain organisé par le Secrétaire général, le 6 juillet à Addis-Abeba, auquel il devrait être donné suite à la fin du mois à Accra.

Deuxièmement, la mission a abordé tout un éventail de questions thématiques concernant la région. À ce titre, elle a donné suite au rapport du Secrétaire général en date du 12 mars 2004 consacré aux problèmes transfrontaliers (S/2004/200). Je voudrais ici également renvoyer à la stratégie globale de coopération avec l'Afrique de l'Ouest, adoptée par l'Union européenne au mois de mai 2004. L'un des éléments centraux de cette stratégie concerne le défi important que constitue l'intégration de la gestion des crises à court terme aux mesures de prévention à long terme.

Je voudrais consacrer mon intervention à trois questions thématiques qui renvoient à l'évolution de ces situations à long terme, à savoir la stratégie d'après conflit de l'ONU pour la région, l'importance de l'intégration régionale et les synergies entre les opérations de maintien de la paix.

Tout d'abord en ce qui concerne les pays sortant d'un conflit, la situation actuelle en Afrique de l'Ouest offre, et je reprends ici le libellé même du rapport, « une possibilité réelle de briser le cercle du conflit et de la pauvreté ». Le Conseil de sécurité a insisté, tout au long de sa mission, sur le lien qui existe entre sécurité et développement. L'Union européenne souscrit pleinement à l'opinion selon laquelle, dans le processus du passage à la paix et au développement économique en Afrique de l'Ouest, ce lien s'avère être de la plus haute importance.

L'ONU ne disposant d'aucun organe opérationnel consacré à la consolidation de la paix, les organes constitutifs de l'Organisation doivent coopérer de façon active afin de rapprocher les préoccupations en matière de sécurité et celles en matière de développement. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de mettre en œuvre l'approche globale qu'il a adoptée pour son rapport de mission (S/2004/525). L'un des moyens d'y parvenir pourrait être d'exploiter la possibilité de mettre sur pied des comités spéciaux mixtes entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et/ou l'Assemblée générale, qui s'occuperaient tout particulièrement des situations d'après conflit. Un exemple positif en est le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau mis en place par le Conseil économique et social.

Hier, le Conseil économique et social a examiné et évalué ces groupes consultatifs spéciaux et l'Union européenne a réitéré l'importance de la contribution de ces groupes en faveur de la mise au point d'une approche globale de l'ONU au problème de la consolidation de la paix. Il a également été dit que la collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pouvait encore être intensifiée. Nous voudrions saisir cette occasion pour avancer, de nouveau, ce même argument.

Les domaines de coopération possibles sont les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion ainsi que la réforme du secteur de la sécurité. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social devraient également s'associer pour demander de l'aide aux donateurs. Les situations d'après conflit disparaissent bien trop facilement de la une de nos journaux et par conséquent du « radar » des donateurs.

Ma deuxième série de remarques concerne l'intégration régionale. Bien entendu, c'est aux États de la région qu'incombe au premier chef la responsabilité d'amener le changement et de faire durer les efforts de paix. Selon nous, l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest pourrait jouer un rôle fondamental et éviter que de nouveaux conflits n'éclatent. Voilà des années que des problèmes transfrontières, tels que les enfants soldats, les mercenaires, les armes légères et l'exploitation illégale des ressources naturelles, alimentent ces conflits. Les solutions doivent donc être également trouvées au niveau régional.

En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, nous soulignons le rôle positif joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À l'instar de nombreux pays et organisations, l'Union européenne appuie le renforcement de cette organisation ainsi que de ses capacités institutionnelles. Il est, selon nous, temps de mettre sur pied un mécanisme de coordination des donateurs qui soit systématique et placé sous la direction de la CEDEAO. La stratégie de mai 2004 de l'Union européenne appelle également à l'élaboration d'un cadre de travail conceptuel pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Nous espérons que les dirigeants de la région permettront à la CEDEAO d'entreprendre cette tâche.

Enfin, la communauté internationale peut, elle aussi, contribuer à ces efforts en renforçant ses partenariats aussi bien avec ces pays individuellement qu'avec les organisations concernées de la région. L'Union européenne s'efforce, pour sa part, de structurer son dialogue politique avec la CEDEAO à cette fin. En tant que Président de l'Union européenne, les Pays-Bas ont invité tous les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO à participer à une réunion officieuse avec leurs homologues européens, le 4 septembre à Maastricht. Je peux également indiquer que cette semaine, l'Union européenne vient de proroger le mandat de M. Hans Dahlgren, représentant de la présidence de l'Union européenne auprès des pays de l'Union du fleuve Mano.

Ma dernière série de remarques porte sur les synergies en matière d'opérations de maintien de la paix. Le rapport de la mission traite de la collaboration et de la coordination entre les missions de l'ONU en Afrique de l'Ouest. À l'heure actuelle, trois grandes opérations de maintien de la paix de l'ONU sont déployées dans la région, avec un total de près de 30 000 hommes et pratiquement la moitié du budget de maintien de la paix de l'Organisation.

Il est vrai que les situations varient d'un pays à l'autre, mais dans le même temps, nombre des problèmes et défis auxquels l'ONU est confrontée sont intimement liés les uns aux autres. Il faudrait donc procéder à une analyse approfondie des mandats de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), afin de rechercher les synergies possibles. Des patrouilles communes aux frontières et les échanges d'information sont les premières choses qui viennent à l'esprit, mais l'on pourrait également réfléchir à des questions plus fondamentales, telle que la portée de la mise en commun des besoins logistiques.

L'Union européenne attend avec intérêt le rapport qui est actuellement préparé par le Secrétariat sur la question. L'Afrique de l'Ouest pourrait tirer grandement parti de toute idée permettant aux missions des Nations Unies dans la région d'être plus efficaces. Des gains de productivité pourraient en retour rendre plus durable la présence de l'ONU dans la région. Ces idées nouvelles pourraient également bénéficier au système élargi des Nations Unies et nous permettraient à tous de tirer d'importants enseignements concernant le maintien de la paix à l'échelle régionale.

Pour terminer, je voudrais à nouveau vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion que vous nous avez donnée d'examiner avec le Conseil et avec les pays de la région le rapport de la mission du Conseil en Afrique de l'Ouest. Que ce soit dans le cadre de la gestion des crises à court terme ou de sa stratégie à long terme, l'Union européenne se tient prête à agir à ses côtés pour atteindre notre objectif commun qui est de rendre la paix et la stabilité aux populations de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement japonais estime que la consolidation de

la paix et la réalisation de la sécurité humaine sont les priorités les plus urgentes et les plus fondamentales pour la région de l'Afrique de l'Ouest. Le Japon continue de lancer un certain nombre d'initiatives, essentiellement par le canal du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA), pour s'attaquer efficacement à ces problèmes.

À cet égard, mon gouvernement se félicite de ce que le processus de transition vers la paix et la stabilité se poursuive en Sierra Leone et au Libéria, et que l'on ait enregistré des progrès dans un certain nombre de domaines intéressant la reconstruction de ces deux pays. Nous sommes également heureux de constater que la Guinée-Bissau a mené à bien ses élections législatives et qu'une étape essentielle vient d'être franchie vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Nous avons, pour notre part, apporté un soutien actif à ces efforts afin d'accélérer la cadence de ces progrès, comme nous l'avons fait observer lors de la séance du Conseil de sécurité du 25 mars (cf. S/PV.4933). Pour ce qui est du Libéria, le Gouvernement japonais a débloqué entre mars et juillet environ 9 millions de dollars d'aide pour soutenir le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réadaptation (DDRR), ainsi que les efforts humanitaires et connexes.

Face aux conditions géopolitiques qui règnent en Afrique de l'Ouest, s'atteler au rétablissement de la paix et de la stabilité des divers pays au niveau de la région s'avère décisif dans la mesure où l'intrication des situations est souvent très importante entre pays voisins. Comme on l'a déjà dit à maintes reprises et comme le souligne à nouveau le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2004/525), il faut reconnaître que très souvent, l'instabilité d'un pays a des répercussions néfastes sur l'ensemble de la région. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par l'impasse politique actuelle en Côte d'Ivoire et nous tenons à redire que toutes les parties concernées doivent donner des preuves claires de leur investissement dans le processus de paix et de leurs efforts en ce sens, notamment en s'employant à mettre en œuvre l'Accord de Linas-Marcoussis intégralement et sans conditions. À ce propos, le Gouvernement japonais salue les efforts déployés par le Secrétaire général, l'Union africaine et les pays concernés pour définir en commun des objectifs et un calendrier de travail en vue de la tenue d'un sommet à Accra le 29 juillet.

Nous avons envoyé une délégation au sommet de l'Union africaine, en Éthiopie, la semaine dernière, et nous sommes heureux d'avoir pu rencontrer un certain nombre de dirigeants et de ministres des pays de la région ouest-africaine afin d'échanger des points de vue sur les questions intéressant la paix dans la région, et notamment la question ivoirienne, ainsi que sur l'importance critique de la consolidation de la paix.

Cela dit, j'aimerais à présent souligner les trois points suivants, qui sont particulièrement importants, à notre avis, aux fins de la promotion d'une perspective régionale. Premièrement, le Japon salue les efforts entrepris en vue d'une coopération mutuelle – notamment dans les contrôles aux frontières – entre les Missions des Nations Unies déployées dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest. Ils permettent d'espérer que les ressources limitées de l'ONU seront mises plus utilement à profit et que leur rentabilité sera grandement accrue. Nous nous félicitons également de la réduction progressive de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), due aux progrès enregistrés et aux succès obtenus. Cela nous rappelle la nécessité d'une réévaluation des autres opérations de maintien de la paix, sur la base d'une analyse de la situation effective sur le terrain, et moyennant les adaptations éventuelles qui s'imposent. En ce qui concerne la recommandation du rapport visant à fournir au Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest des ressources supplémentaires, il nous semble important d'examiner attentivement cette proposition en fonction de la mesure dans laquelle elle faciliterait la coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Deuxièmement, il importe de renforcer les capacités propres de l'Afrique en matière de gestion des conflits. Dans ce domaine, la CEDEAO, qui mène activement différentes actions de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, a un rôle important à jouer dans la région. L'ONU doit s'efforcer de renforcer les capacités de la CEDEAO en la matière en mettant l'accent sur de nouveaux efforts de coopération mutuelle. Comme l'indique le rapport, il est indispensable, dans l'optique d'une paix et d'un développement durables, que non seulement les pays qui sortent d'un conflit mais également tous les pays voisins au sein de la région s'efforcent d'améliorer leur gouvernance par des activités comme le renforcement

des contrôles aux frontières et les campagnes de lutte contre la corruption. Si le soutien de la communauté internationale, à cet égard, est certes nécessaire, nous tenons à insister sur le fait que les efforts de l'Afrique pour prendre en mains la situation restent l'élément le plus important.

Troisièmement, le Japon est de l'avis que le DDRR constitue l'une des tâches les plus fondamentales du processus de paix. Nous prenons note, sur ce point, de l'observation faite dans le rapport sur les disparités enregistrées entre les fonds mis à la disposition des processus de démobilisation et de désarmement (DD), et ceux qui sont consacrés au rapatriement et à la réadaptation (RR) des combattants. Le Japon contribue aux activités de DDRR de pays comme la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire, et continuera d'offrir sa coopération dans ce domaine.

Nous partageons également la préoccupation exprimée par la mission au sujet de la différence de un à trois entre le Libéria et la Côte d'Ivoire concernant le montant des primes qui leur sont versées, respectivement, au titre du budget des opérations de maintien de la paix et par la Banque mondiale. On a signalé que cette disparité accélérait l'afflux d'anciens combattants en Côte d'Ivoire et menaçait par là même de devenir une source d'instabilité. En ce qui concerne les primes compensatoires versées, il faudrait reposer la question de savoir s'il est indiqué de faire appel au budget du Département des opérations de maintien de la paix, tout en encourageant la participation de la Banque mondiale et d'autres institutions de développement.

En outre, les programmes de DDRR en cours de mise en œuvre dans chacun des pays concernés ne permettront pas fondamentalement de régler le problème tant que les mouvements d'armes légères n'auront pas été endigués efficacement dans l'ensemble de la région. À cet égard, nous saluons l'importance du rôle joué par la CEDEAO dans le contrôle des mouvements d'armes par le biais de son moratoire sur les armes légères. Nous trouvons également particulièrement utiles les recommandations du Secrétaire général concernant les mesures à prendre par le Conseil de sécurité pour contribuer à réduire la prolifération des armes légères dans la sous-région, et qui sont contenues dans le rapport de la mission.

Nous avons souligné à maintes reprises la nécessité d'une évaluation du rapport coût-efficacité des missions du Conseil de sécurité, qui s'avèrerait très utile, à notre avis, au cas où des explications détaillées devraient être fournies publiquement sur les avantages et les coûts que représente l'envoi d'une mission du Conseil de sécurité dans une région où des activités des Nations Unies sur le terrain sont en place.

Nous voudrions également redire combien il importe, pour l'avènement de la paix dans la région d'Afrique de l'Ouest, d'encourager les efforts déployés afin d'amener chaque pays à prendre en mains les processus, avec la coopération de la société internationale. Tant que l'on s'efforcera ainsi de prendre en mains la situation dans la région, le Japon continuera de s'investir dans ces efforts comme membre responsable de la communauté internationale.

M. Adechi (Bénin) : Nous exprimons ici notre haute appréciation à l'Ambassadeur Jones Parry pour l'excellente présentation qu'il a faite du rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2004/525), qu'il a conduite.

Après tout ce qui a été dit sur le sujet, nous serons brefs. S'il est vrai qu'au regard de la durée de la mission, les objectifs que nous nous étions fixés paraissaient ambitieux, les défis auxquels la région est confrontée ont amplement justifié cette mission. Dans chacun des sept pays qui ont accueilli la mission, nous avons pu nous rendre compte de ce que, si les réalités étaient différentes, les problèmes avaient presque toujours les mêmes origines et les mêmes conséquences. Nous avons pu réaliser également, à nouveau, à quel point la présence des Nations Unies dans cette région est importante et nous avons pris note de la convergence des analyses du Conseil de sécurité avec, aussi bien, l'organisation sous-régionale que l'organisation continentale.

Nous avons pu constater que le processus de normalisation et de construction de la paix dans la région était fortement dépendant de la création d'un environnement de mise en valeur du fort potentiel économique que la sous-région recèle. Cela est d'ailleurs manifeste au regard de la multiplicité des recommandations qui ont été formulées et dont le rapport présenté par l'Ambassadeur Jones Perry rend si bien compte.

Enfin, la mission a offert aux membres du Conseil l'occasion d'apprécier les possibilités de renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations, aussi bien sous-

régionales que continentales, dont la volonté de s'engager de façon efficiente dans la promotion de la paix et de la stabilité dans les pays de la sous-région est bien connue. À l'issue de cette mission, nous avons entre nos mains une excellente moisson d'informations, qui doivent désormais nous permettre de mieux orienter nos actions en direction de la sous-région.

Ma délégation pense donc qu'il est désormais impérieux d'envisager une hiérarchisation des priorités identifiées en vue de faire face plus efficacement à la question de la mobilisation et de l'utilisation rationnelle des moyens financiers, matériels et même des ressources humaines, dont l'insuffisance est souvent la cause de l'échec des mesures préconisées. Ces considérations que je viens d'énoncer montrent qu'il est nécessaire que le Conseil de sécurité assure un suivi systématique de la mise en œuvre aussi bien des conclusions de la mission que des recommandations formulées dans le cadre du premier rapport du Secrétaire général sur les problèmes régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Il conviendrait également que le groupe de travail du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits s'en saisisse pour identifier les possibilités de synergie allant dans le sens de la promotion de la paix et de la stabilité dans la sous-région.

M. Baali (Algérie) : Je vais tenter d'être aussi bref que mon collègue béninois. Je voudrais tout d'abord présenter aux membres de la mission et à leur tête, l'Ambassadeur Emyr Jones Parry, mes vives félicitations pour la qualité du travail effectué en un laps de temps relativement court.

De leur séjour dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, ils sont revenus confortés dans la conviction que le développement, la paix et la sécurité sont intimement liés et qu'il serait donc vain d'envisager le développement sans lui assurer le préalable de la paix, et vice-versa. Ils ont également eu à constater de visu la dimension régionale des crises internes, qui, les circonstances aidant, ne tardent pas à faire tâche d'huile et à s'étendre à d'autres pays qui parfois viennent eux-mêmes de sortir de conflits ravageurs.

Ce constat rapide nous autorise à estimer que l'approche dynamique qu'appellent de leurs vœux les membres de la mission pour prévenir les conflits ne peut être que globale et collective. Elle doit bien sûr impliquer les pays de la région mais également le système des Nations Unies, dont la stratégie doit passer du maintien de la paix à l'accompagnement de l'enracinement de cette paix.

De ce point de vue, il importe d'observer que, dans les pays visités par la mission, le maître mot semble désormais être reconstruction et réconciliation et que priorité est donnée à l'organisation d'élections libres et transparentes, au développement et à la bonne gouvernance. De même, dans chacun des pays, les défis sont plus ou moins identiques bien qu'ils ne se posent pas toujours avec la même acuité. Ils ont pour nom : insuffisance des moyens financiers, problèmes socioéconomiques, questions de désarmement, démobilisation, réhabilitation et réinsertion, rapatriement des combattants étrangers, restructuration des forces armées, corruption, impunité, circulation d'armes légères, recrutement d'enfants soldats, violations des droits de l'homme et, aussi, menaces de débordement des crises à l'extérieur des frontières.

La mobilisation de la communauté des donateurs et des institutions de Bretton Woods pour apporter les ressources financières et l'assistance technique à même de permettre le succès des réformes politiques, économiques et sociales dans ces pays s'avère plus que jamais indispensable. Il serait donc souhaitable que les promesses de dons à ces pays soient rapidement honorées.

Je voudrais dire un mot sur la Côte d'Ivoire. Le blocage devant lequel se trouve l'application des Accords de Linas-Marcoussis et la paralysie du Gouvernement de réconciliation nationale risquent, si l'on n'y prend garde, de gravement compromettre le processus de paix dans son ensemble. Tout en se réjouissant des engagements pris par le Président Gbagbo lors du minisommet présidé par le Secrétaire général, le 6 juillet à Addis-Abeba, ma délégation estime que, pour débloquer la situation et faire adopter les réformes législatives envisagées d'ici le 28 juillet, la communauté internationale et le Conseil de sécurité, en particulier, doivent s'assurer que les engagements soient respectés et se montrer attentifs à la tenue et aux résultats du sommet régional prévu pour le 29 juillet dans la capitale ghanéenne.

Je voudrais, à cet égard, saluer le rôle actif et précieux que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) joue dans la consolidation de la paix dans la sous-région et appeler à l'intensification de la collaboration entre la

CEDEAO, le système des Nations Unies et d'autres organisations régionales pour faire face aux problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. De même, le renforcement du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest nous paraît indispensable pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans une démarche régionale efficace et cohérente à l'égard des conflits.

Je voudrais, enfin, me féliciter des efforts qui sont déployés à l'échelle du continent, mais aussi sur les plans régional et sous-régional, pour accroître les capacités de maintien de la paix en Afrique. La mise en place du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le rôle actif joué par les organisations sous-régionales, en particulier la CEDEAO, et le déploiement de missions africaines de maintien de la paix en sont l'illustration la plus frappante.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante d'avoir organisé la présente séance et remercie l'Ambassadeur Jones Parry de sa présentation du rapport (S/2004/525).

En premier lieu, je profite de l'occasion pour signaler que, dans 10 jours, le Président Lula da Silva participera à une réunion de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) à Sao Tomé-et-Principe, et que, dans le droit fil de notre politique de coopération et de solidarité avec l'Afrique, il se rendra au Cap-Vert et au Gabon. L'Afrique de l'Ouest, qui nous fait face depuis l'autre rive de l'Atlantique, occupe une grande place dans notre cœur et dans notre esprit. Nous considérons que tout débat relatif aux pays de la région exige l'implication entière de tous les membres du Conseil.

Les progrès actuellement réalisés au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau sont assez impressionnants. En Côte d'Ivoire, l'impasse politique semblait infranchissable. Pourtant, depuis l'exposé du Secrétaire général adjoint Guéhenno, mardi dernier, nous avons de nouveau l'espoir que l'intervention personnelle du Secrétaire général à Addis-Abeba et la réunion prévue à Accra auront des effets positifs sur la situation difficile qui prévaut dans ce pays. De plus, nous nous réjouissons de l'engagement dynamique des chefs d'État de la région et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'agissant d'aider les parties ivoiriennes à se rasseoir à la table des négociations.

Dans les pays que je viens de mentionner, pauvreté et chômage sont en permanence une source d'instabilité et d'insécurité. Nous considérons que le Conseil devrait être tenu régulièrement informé des projets spécifiques que conduisent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les équipes de pays des Nations Unies afin de favoriser l'activité économique à court terme, en particulier chez les jeunes gens, qui sont les plus enclins à devenir la proie des milices et des groupes armés. Bien que les initiatives en matière de développement relèvent de la responsabilité directe d'autres entités au sein de l'Organisation, leurs liens avec la paix et la sécurité sont de plus en plus évidents. D'où la nécessité que le Conseil accorde une attention accrue au développement dans les régions sortant d'un conflit.

De plus, nous avons trouvé très encourageant le projet de la CEDEAO de mettre au point une stratégie de prévention des conflits. Nous espérons que, dans l'avenir, le Conseil n'interviendra pas seulement dans le cadre des opérations de maintien de la paix mais aussi à travers des initiatives de prévention des conflits. La coopération entre la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest est très positive, et nous convenons qu'il est nécessaire d'examiner prioritairement l'octroi de ressources supplémentaires au Bureau. Manifestement, le Bureau, qui a été fondé suite à l'appel de la CEDEAO en faveur d'une approche régionale face aux menaces à la paix et à la sécurité, pourrait tirer profit de sa situation à Abuja.

En ce qui concerne la Guinée-Bissau, notre délégation a toujours mis l'accent sur l'importance du travail conjointement accompli par le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Le fait que la mission a été effectuée en partenariat avec le Groupe consultatif spécial constitue d'ailleurs un signe très positif.

La communauté internationale doit demeurer pleinement engagée en Guinée-Bissau pour que l'investissement qu'elle y a consenti n'ait pas été fait en vain. Les progrès substantiels enregistrés dans la transition politique ne devraient pas être compromis du fait d'une activité économique insuffisante. Nous demandons instamment aux institutions de Bretton Woods et aux partenaires de développement d'intensifier leur aide financière et technique à ce pays, en vue d'un processus sans heurts vers une paix

durable qui aboutira aux élections présidentielles, en mars 2005.

Un grave motif de préoccupation est la grande quantité d'armes détenues par la population, comme l'a signalé le rapport. D'aucuns craignent que des armes provenant d'autres pays de la sous-région puissent être acheminées vers la Guinée-Bissau. Nous nous demandons si le nombre élevé de combattants par rapport au nombre d'armes, constaté au Libéria, pourrait signifier que des armes passent clandestinement d'un pays à un autre, notamment des pays sans présence militaire des Nations Unies, comme c'est le cas de la Guinée et de la Guinée-Bissau. Les mécanismes mixtes de coopération entre les opérations de maintien de la paix de la région devraient empêcher que cela n'arrive. Nous souscrivons pleinement à la recommandation de la mission selon laquelle le Conseil de sécurité devrait étudier la question et que la CEDEAO devrait inclure la Guinée-Bissau dans ses politiques régionales visant à endiguer la prolifération. Le fait, établi dans le rapport, que la CEDEAO envisage de renforcer son moratoire sur les armes légères et de le remplacer par une convention contraignante est encourageant, et le Conseil devrait appuyer cette initiative.

Quant à la question d'une approche régionale des problèmes transfrontières, il ressort des recommandations contenues dans le rapport que l'harmonisation des divers programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement ou réinstallation dans la région n'a pas produit les résultats escomptés. C'est probablement l'élément le plus important faisant l'objet d'une coordination entre les missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, et cela devrait être constamment recherché et inclure, comme le recommande le Conseil de sécurité, les pays voisins de ceux qui sortent d'un conflit.

Enfin, depuis que le Brésil préside le Comité des sanctions concernant la Sierra Leone, je voudrais ajouter que le point soulevé au paragraphe 42 du rapport a également été porté à l'attention des membres du Comité par le Tribunal spécial et que le Comité étudiera la question dès la semaine prochaine. Le Comité accordera l'attention voulue à la demande visant à lever a priori l'interdiction de voyager qui pèse sur ceux qui sont commis à la garde du Tribunal dans l'éventualité où ils devraient suivre un traitement médical à l'étranger.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons des résultats obtenus par la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, que nous considérons être un signal important pour les parties au conflit qu'elles doivent respecter les engagements pris. Nous soulignons que, compte tenu de la nature transfrontière des nombreux problèmes de l'Afrique de l'Ouest, l'examen et le règlement de ces problèmes doivent se faire globalement et en profondeur. Je passe maintenant à la situation de chaque pays donné.

Afin que le processus de paix en Côte d'Ivoire puisse continuer de progresser, il faut allier avec harmonie les approches sur la base des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis et de la Constitution de la Côte d'Ivoire. Nous nous félicitons de la tenue du sommet régional le 6 juillet à Addis-Abeba, et nous attendons avec espoir les résultats des contacts qui seront établis entre les parties de la Côte d'Ivoire, à Accra le 29 juillet. Il est important de mettre tout en œuvre pour vaincre les forces centrifuges croissantes qui opèrent dans le pays, en particulier au moment des préparatifs en vue des élections. Il est également crucial de dissiper les incertitudes actuelles touchant les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion. Nous prenons note de l'adoption par le Gouvernement des mesures spécifiques visant à mettre fin à l'impunité. Tous ceux qui sont coupables de violations des droits de l'homme doivent être dûment punis. À cet égard, nous accorderons une importance particulière au rapport final de la Commission d'enquête internationale chargée d'examiner toutes les allégations de violations des droits de l'homme commises depuis les événements de septembre 2002.

Concernant le Libéria, nous devons toujours garder à l'esprit le fait que, pour des raisons pratiques, l'autorité du Gouvernement est limitée à Monrovia et que les factions armées continuent de maintenir leur influence dans les autres régions du pays. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour aider le Gouvernement à renforcer l'autorité de l'État sur tout le territoire du Libéria. Les élections prévues pour octobre 2005 ont un rôle important à jouer dans la stabilisation du pays. Un échéancier pour le processus politique est indispensable pour s'assurer que les élections se tiennent comme prévu, et il doit être scrupuleusement respecté. Quant à la levée des sanctions, elle doit être étroitement liée aux garanties d'irréversibilité d'un règlement politique au Libéria.

En Sierra Leone, les autorités ont beaucoup à faire dans la mesure où l'opération de maintien de la paix touche à sa fin. La réduction finale des effectifs de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone dépend directement de la mesure dans laquelle le Gouvernement peut effectivement maîtriser la situation.

En Guinée-Bissau, l'ordre constitutionnel doit être rétabli aussi rapidement que possible avec la tenue d'élections qui soient conformes aux normes démocratiques. Il est important de ne ménager aucun effort pour encourager les tendances positives et ne pas permettre que le processus de paix soit compromis. Il est à cet égard encore plus crucial que la communauté internationale fournisse au pays l'aide dont il a besoin.

La porosité actuelle des frontières de la région crée des problèmes et des menaces multiples et extrêmement graves qui doivent être examinés et réglés de façon globale, compte tenu des recommandations et des propositions formulées sur la base des efforts concertés des missions des Nations Unies dans la région, de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest et des organisations régionales et sous-régionales. À notre avis, cette question mérite un examen particulier et approfondi.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante pour examiner les résultats obtenus par la récente mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest. Nous nous associons aux autres délégations pour féliciter l'Ambassadeur Emyr Jones Parry pour la compétence avec laquelle il a dirigé cette mission fructueuse qui a visité sept pays en 10 jours.

L'Afrique de l'Ouest est une région confrontée à de nombreux défis mais c'est aussi une région qui a un énorme potentiel. Ce potentiel n'a toutefois pas été exploité ces dernières années. C'est dans cette optique que le Conseil de sécurité demeure activement saisi des questions touchant la région. Les visites du Conseil de sécurité de l'an dernier et du mois dernier n'étaient pas seulement une manifestation claire du vif intérêt que le Conseil porte à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, mais étaient également, ce qui est tout aussi important, le véhicule le plus puissant du Conseil pour faire passer son message aux parties concernées de la région. Les thèmes principaux qui traversent les frontières des sept pays visités par la mission étaient le lien indissoluble qui existe entre, d'une part, la paix et la sécurité et, d'autre part, le développement économique ainsi que la nécessité d'adopter une approche régionale pour s'attaquer aux crises et aux conflits complexes de la région.

Avec ces thèmes à l'esprit, nous nous félicitons du rapport de la mission (S/2004/525) et nous voudrions mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, dans la mesure où la sécurité et le développement vont de pair, l'ONU devrait exploiter et utiliser toutes ses ressources pour planifier et mettre en œuvre ses stratégies en matière de prévention des conflits, de règlement des conflits et de consolidation de la paix après le conflit. Ceci nécessite l'interdépendance, la coopération et la coordination entre les organes de l'ONU dont le mandat a une incidence sur l'instauration d'une paix durable. Le travail de collaboration entrepris par le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique du Conseil de sécurité dans le cadre du suivi et de l'appui à l'évolution politique, économique et sociale de la situation en Guinée-Bissau a débouché sur des progrès tangibles sur la voie d'une transition pacifique dans ce pays. Cette collaboration devrait se poursuivre, et elle devrait être encouragée pour d'autres pays de la région.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait également être guidé par les aspects économiques de ses interventions dans la planification de ses stratégies de sortie pour les opérations de maintien de la paix. Un exemple caractéristique est la Sierra Leone. S'il est vrai que son produit intérieur brut a augmenté en moyenne de 6,5 % ces trois dernières années, il est indéniable que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) apporte une contribution importante à l'économie sierra-léonaise. Le retrait de la MINUSIL en 2005 aurait des incidences négatives sur l'économie du pays, tout au moins à court terme. Cela implique un déplacement des priorités de la réforme du secteur de la sécurité – qui doit néanmoins se poursuivre – vers la création d'emplois et la stimulation de l'investissement privé pour soutenir la croissance économique. Dans la mesure où la Sierra Leone se trouve désormais dans la phase de consolidation de la paix après le conflit, il faut consacrer davantage d'attention aux questions économiques.

Une autre leçon qui a été tirée de cette situation est que les effets économiques de la réduction d'effectifs d'opérations de maintien de la paix réussies doivent être pris en compte dans les décisions de retrait. De ce point de vue, des indicateurs économiques peuvent être utilisés comme l'un des critères dans l'élaboration de plans de retrait pour les opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit continuer d'exercer son influence dans la création d'un environnement constructif pour que ces pays en phase d'après conflit reçoivent de l'aide et des investissements. Il est indiscutable que l'engagement positif du Conseil de sécurité dans un pays est susceptible d'encourager les donateurs à fournir une assistance financière et de persuader les investisseurs potentiels. Sachant que la paix et la sécurité sont les facteurs clefs pour les investisseurs, l'imprimatur du Conseil peut convaincre des investisseurs d'apporter leurs ressources – par exemple, pour reconstruire l'infrastructure physique, qui représente une condition importante du développement économique à long terme, au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil doit aussi fortement encourager ces pays à améliorer le climat de confiance pour les investisseurs privés, car la stabilité des institutions est la deuxième préoccupation majeure des investisseurs, après la paix et la sécurité. Cela peut se faire en assurant une gouvernance caractérisée par la transparence et la responsabilité envers les citoyens.

Ma délégation souhaite enfin souligner l'importance du rôle joué par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans l'équation de l'Afrique de l'Ouest. La CEDEAO est l'organisation régionale la plus à même d'aider les pays d'Afrique de l'Ouest à parvenir à la paix et au développement. La CEDEAO doit encore faire face à des difficultés réelles, mais elle gagne en efficacité. La CEDEAO a besoin de continuer à bénéficier d'un appui fort du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour lui permettre d'atteindre ses buts.

Nous saluons les récents efforts de la CEDEAO pour parvenir à l'intégration économique. Maintenant que la consolidation de la paix après le conflit se profile à l'horizon, il est peut-être temps que la CEDEAO se tourne vers les enjeux économiques de la région, ce qui était le but initial de sa création. La mise en œuvre du couloir autoroutier Abidjan-Lagos, la construction de l'oléoduc Lagos-Accra et les plans pour un réseau électrique d'Afrique de l'Ouest sont des initiatives susceptibles d'avoir des conséquences considérables et qui méritent d'être explorées activement.

Il nous reste beaucoup à faire dans la mise en œuvre opérationnelle des différentes recommandations contenues dans le rapport de la mission. Les problèmes de l'Afrique de l'Ouest restent d'actualité au moment même où nous parlons. Nous n'avons pas d'autre option que de continuer à appliquer les plans d'action sur lesquels nous nous sommes mis d'accord. Ma délégation espère qu'un jour le Conseil de sécurité n'aura plus besoin d'envoyer ses membres sur le terrain pour évaluer la situation et trouver des solutions aux problèmes de la région. Lorsque ce jour arrivera, cela signifiera que nous aurons fait notre travail.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de la tenue de la présente séance. Je suis reconnaissant à l'Ambassadeur Jones Parry de son exposé, et aux autres pays de leurs déclarations.

La région de l'Afrique de l'Ouest bénéficie de ressources naturelles considérables et d'une population importante; elle dispose d'un fort potentiel de développement économique et de prospérité. Et pourtant, pour différentes raisons, de nombreux pays de la région ont été, à divers degrés, affectés par des conflits armés. Bien que la situation se soit considérablement améliorée dans la majeure partie de la région au cours des douze derniers mois, les pays de la région restent confrontés à la difficile tâche de la consolidation de la paix après le conflit.

La prolifération d'armes légères comme le recours à des mercenaires et à des enfants soldats restent des fléaux pour la région, qui continuent à grever le développement de la région tout entière. La question de savoir comment aider les pays de la région à sortir une fois pour toutes du cercle vicieux du conflit et de la pauvreté et à s'engager dans la voie de la paix et du développement est un défi à long terme auquel la région comme la communauté internationale sont confrontées.

L'expérience des dernières années a montré que l'envoi d'une mission sur le terrain est un outil utile pour permettre au Conseil de mieux comprendre directement la situation en Afrique de l'Ouest et de rechercher des solutions possibles. Grâce aux efforts

conjoints de toutes les parties concernées, la mission de cette année dans la région a rempli les objectifs qui lui étaient fixés. Le rapport de la mission (S/2004/525) contient de nombreuses recommandations utiles qui sont susceptibles d'aider à la résolution de problèmes en Afrique de l'Ouest. Ces recommandations méritent donc d'être étudiées de près et d'être mises en œuvre sans tarder par le Conseil de sécurité. Les idées utiles qui viennent d'être mises en avant par des pays qui ont été visités, ainsi que par d'autres pays et organisations intéressés, méritent également d'être étudiées par le Conseil.

Les problèmes de l'Afrique de l'Ouest transcendent les frontières nationales. Leur règlement appelle une approche régionale, intégrée et globale. La Chine rend hommage aux rôles positifs joués en ce sens par l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano et d'autres organisations régionales et sous-régionales. La Chine appuie l'idée que la CEDEAO mette en place une force de réserve. La Chine se félicite également de la tenue en mai d'une réunion au sommet de l'Union du fleuve Mano, et espère que celle-ci participera à la revitalisation de cette organisation. La communauté internationale doit soutenir les efforts de ces organisations et agir à leurs côtés, tout en aidant les pays de la région à promouvoir leur croissance économique et à parvenir au développement durable afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

M. Siv (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest m'a permis de visiter la région pour la première fois depuis cinq ans. J'ai été une fois de plus marqué, d'une part par son énorme potentiel – avec ses ressources minérales, ses riches terres agricoles et son patrimoine qui est source de fierté – et de l'autre par sa considérable vulnérabilité et ses faiblesses institutionnelles.

Le Conseil de sécurité, l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les principaux dirigeants de la région et les pays fournisseurs de contingents ont investi massivement dans les nations de l'Afrique de l'Ouest, surtout celles où des opérations de maintien de la paix sont actuellement déployées. Cet investissement aide à rétablir et assurer la stabilité dans la région et doit être préservé. Nous devons passer des déclarations abstraites à propos de la dimension régionale de bon nombre des problèmes de l'Afrique de l'Ouest à des efforts concrets pour coordonner les opérations de maintien de la paix et les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion.

La mission du Conseil m'a rappelé l'importance de la géographie et la facilité avec laquelle les armes, les mercenaires, les populations déplacées et les éléments perturbateurs peuvent se déplacer à travers les frontières. La communauté internationale doit relever ces défis et aider les gouvernements nationaux à y faire face également, pour que les solutions trouvées soient durables.

Je félicite l'Ambassadeur Emyr Jones Parry pour la manière remarquable dont il a dirigé cette mission.

M. Mahmood (Pakistan) (*parle en anglais*) : Comme c'est ma première occasion de le faire en séance publique ce mois-ci, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous transmettre nos chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence pour le mois de juillet. Nous tenons également à rendre hommage à l'Ambassadeur Baja et aux membres de la délégation philippine pour le travail remarquable accompli durant leur présidence en juin.

Nous souhaitons remercier l'Ambassadeur Jones Parry pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé la mission et pour la précision et l'éloquence avec lesquelles il a exprimé les messages du Conseil aux différents interlocuteurs en Afrique de l'Ouest. Nous sommes aussi reconnaissants aux pays de la sous-région qui ont reçu la visite de la mission. Leurs points de vue exprimés aujourd'hui sont des apports essentiels pour les délibérations que le Conseil continue de mener sur les questions qui les concernent.

La mission en Afrique de l'Ouest a réaffirmé la valeur de cet instrument dont dispose le Conseil. Elle a souligné l'engagement du Conseil envers l'Afrique. Elle a fourni l'occasion d'avoir des contacts directs avec les parties prenantes, d'améliorer notre compréhension des réalités sur le terrain, de renforcer la coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux et d'évaluer, de première main, l'excellent travail accompli par les opérations de maintien de la paix, les représentants spéciaux du Secrétaire général et les autres éléments de la présence de l'ONU pour traduire dans les faits les mandats approuvés par le Conseil.

La mission a également réaffirmé notre conviction selon laquelle, si les situations de conflit exigent individuellement l'attention vigilante du Conseil, il faut aussi adopter une démarche régionale pour régler les questions communes. Il s'agit d'une condition préalable indispensable à une approche globale, cohérente et intégrée de tous les aspects de la paix et de la sécurité. Nous ne doutons pas que l'éventail de recommandations formulées par la mission fera l'objet d'un suivi systématique.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur la situation de chacun des pays.

En Côte d'Ivoire, l'Accord de Linas-Marcoussis constitue la feuille de route agréée par tous et il demeure impératif d'en respecter la mise en œuvre selon les délais précis convenus. Des mesures de renforcement de la confiance doivent être immédiatement prises pour surmonter la méfiance qui prévaut actuellement. Toutes les parties ivoiriennes doivent se rassembler pour parvenir à l'unité, à la stabilité à long terme et au développement de leur pays. Les dirigeants régionaux méritent les éloges du Conseil pour les efforts qu'ils ont déployés afin de contribuer à sortir de l'impasse politique et de faire avancer le processus. Nous espérons que le sommet d'Accra du 29 juillet remettra le processus de paix solidement sur les rails.

Au Libéria, le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a conduit à une amélioration constante de la situation en matière de sécurité alors que la mise en œuvre de l'Accord global de paix progresse rapidement. Toutefois, des difficultés importantes demeurent, notamment s'agissant de la réinsertion et de la réadaptation des ex-combattants, ainsi que du relèvement économique et de la reconstruction. Dans ce contexte, la question des sanctions économiques s'avère importante et le Conseil doit la réexaminer, alors que le Libéria enregistre des progrès dans l'établissement des critères fixés pour les secteurs du diamant et du bois. Il est tout aussi important de concrétiser les annonces de contribution qui ont été faites lors de la conférence de reconstruction au mois de février de cette année.

En Sierra Leone, la Mission des Nations Unies sur le terrain a énormément contribué à jeter les bases d'une paix solide. Les progrès sont importants, mais cependant fragiles au regard des difficultés internes et des éventuelles menaces extérieures. Il va falloir accélérer les progrès sur un certain nombre de critères clefs, tels que la création des forces armées, l'extension de l'autorité de l'État et le contrôle des zones diamantifères. Ces questions ont une influence importante sur la décision de maintenir une présence résiduelle des forces de l'ONU.

En Guinée-Bissau, le processus de transition politique semble être sur la bonne voie et les dirigeants du pays paraissent résolus à engager des réformes. Exemple typique de situation d'après conflit, la stabilisation de la Guinée-Bissau exige un renforcement des capacités institutionnelles et l'aptitude à répondre aux difficultés économiques à long terme. Le pays est sur le point d'entamer des négociations cruciales avec les institutions de Bretton Woods. La souplesse et la coopération des partenaires internationaux sont fondamentales pour garantir la paix et le développement économique durables de ce pays.

À l'échelle régionale, des efforts sont entrepris pour régler les questions communes. Une attention particulière doit continuer d'être accordée à l'endiguement de la prolifération des armes légères, des mercenaires et des enfants soldats. Parmi les défis à relever, on compte l'harmonisation des processus de démobilisation, réinsertion, réinstallation et rapatriement dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, une étroite coordination entre les diverses opérations de maintien de la paix et les gouvernements concernés est essentielle. La question du chômage des jeunes exige une attention immédiate.

Trois pays, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Côte d'Ivoire, doivent tenir des élections en 2005. Il s'agit là d'une étape importante dans leur transition vers un système de gouvernement pacifique et démocratique. La communauté internationale doit fournir l'aide technique et financière indispensable pour que ces élections soient réussies.

Le rôle phare joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la sous-région est extrêmement louable. Dans un délai relativement court, la CEDEAO s'est révélée être un partenaire fiable du Conseil de sécurité. Il est indispensable de contribuer au renforcement des capacités du secrétariat de la CEDEAO et d'aider les États de la région à améliorer leurs capacités de faire face aux questions de paix et de sécurité. Les efforts récents déployés pour redynamiser

l'Union du fleuve Mano méritent également les encouragements et l'appui du Conseil.

Dans un contexte plus large, le lien entre la paix et le développement est des plus évidents en Afrique de l'Ouest. Sur les sept opérations de maintien de la paix déployées sur le continent africain, trois sont situées en Afrique de l'Ouest. Treize des 15 États membres de la CEDEAO comptent parmi les pays les moins avancés. La paix et la sécurité durables dans la sous-région ne pourront devenir réalité sans le développement socioéconomique. Il faut s'attaquer aux causes structurelles profondes des conflits, notamment la pauvreté, la faim, la maladie, le sous-développement économique et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ce faisant, le centre de l'attention devrait se déplacer de plus en plus de la gestion des conflits vers la prévention et le règlement des conflits. Une stratégie de prévention cohérente, élaborée en coopération avec les acteurs régionaux, est indispensable.

Enfin, il va de soi qu'il est nécessaire que le système des Nations Unies adopte une démarche globale, cohérente et intégrée face aux crises et aux défis complexes qui sévissent en Afrique. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social coopèrent déjà avec succès pour faire face à la situation d'après conflit en Guinée-Bissau. Les comités mixtes spéciaux proposés entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pourraient servir de cadre utile pour améliorer la coordination à l'échelle du système et élaborer les réponses appropriées aux défis posés à la paix et au développement. Le représentant des Pays-Bas, prenant la parole au nom de l'Union européenne, a aujourd'hui attiré l'attention sur cette proposition, tout en insistant sur la nécessité d'adopter une approche globale. Nous pensons qu'elle mérite un examen sérieux de la part des trois organes principaux de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Llanos (Chili) (*parle en espagnol*) : L'Afrique de l'Ouest est une zone de préoccupation majeure pour le Conseil de sécurité et la récente mission du Conseil témoigne bien de l'intérêt politique qu'il accorde à la paix et à la stabilité dans la région. L'Organisation des Nations Unies a déployé d'importants efforts dans la région afin de mettre un terme aux conflits et d'aider les processus de redressement après le conflit. Ma délégation se félicite de voir que la mission du Conseil a adopté une démarche régionale, car une telle démarche est la seule à pouvoir garantir la paix et la stabilité dans la région.

Compte tenu des caractéristiques propres à chacun des pays, le Conseil a pu observer que la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone ont enregistré une évolution positive dans la phase d'après conflit. Tous ces pays vont connaître, dans les prochains mois, d'importants processus électoraux, qui leur permettront d'élire librement leurs propres dirigeants et de participer activement à leur propre développement socioéconomique.

Le rôle de l'ONU est de fournir une assistance et une facilitation afin de s'assurer que tous ces processus seront durables. Elle ne peut pas se substituer aux efforts que les différents secteurs de la société doivent déployer au sein de chacun de ces pays. En outre, l'ONU doit empêcher toute crise éventuelle dans des pays tiers de la région qui ne figurent pas à l'heure actuelle à l'ordre du jour du Conseil.

Incontestablement, les obstacles les plus importants à la stabilité régionale sont liés à la Côte d'Ivoire. Les grandes difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et la polarisation que connaît le pays rendent indispensable de trouver des solutions pour préserver l'intégrité territoriale de ce pays. Nous sommes également préoccupés par les répercussions que cette crise pourrait avoir sur les pays voisins. Nous pensons qu'il faut soutenir les efforts de la Communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi que la réunion qui aura lieu à Accra le 29 juillet prochain.

En ce qui concerne la Guinée-Bissau, comme le signale le rapport de la mission, en dépit des progrès accomplis s'agissant de la transition politique, la situation générale demeure précaire. Le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, créé par le Conseil économique et social, a aidé le pays à satisfaire ses besoins humanitaires et de développement, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de travail au sein de l'ONU et de collaboration avec un pays sortant d'un conflit.

Au Libéria et en Sierra Leone, l'engagement de l'ONU s'est manifesté par deux importantes opérations de maintien de la paix, à mandat complexe. Après le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

(MINUSIL), qui aura lieu à la fin de cette année, l'Organisation maintiendra une présence sur le terrain afin d'aider le pays à assumer ses responsabilités en matière de sécurité nationale. Il est aussi important que se consolident la protection et la promotion des droits de l'homme. Nous reconnaissons les contributions spécifiques que peuvent apporter à la Sierra Leone des institutions telle que la commission Vérité et réconciliation, qui vient juste de terminer ses travaux. La contribution que peut apporter ce type d'entités doit être considérée comme complémentaire du travail de la justice. En Côte d'Ivoire, les responsables de violations des droits de l'homme devront être jugés.

La mission du Conseil a pu constater l'ampleur des problèmes transfrontières dans la région et les influences à l'œuvre entre les divers pays sortant d'un conflit. Aucun de ces pays n'est à l'abri de ces influences. Il n'est que plus nécessaire, à notre avis, de continuer d'examiner au sein du Conseil la problématique régionale comme un tout.

Nous pensons, à cet égard, que la relance de l'Union du fleuve Mano est un processus à encourager. La tenue récente à Conakry d'une réunion au niveau des chefs d'État est le signe le plus encourageant de cette relance. Cette organisation est en effet appelée à jouer un rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité de la sous-région.

Je voudrais terminer en soulignant le rôle joué par la CEDEAO en faveur de la paix ainsi que son investissement dans l'édification de la démocratie dans la région. À cet égard, les recommandations de la mission définissent des domaines de collaboration avec l'ONU et la CEDEAO qui méritent tout l'appui de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.